

Cent soixante-sixième session du Conseil

Prix décernés par la FAO

Réponse du Secrétariat aux contributions écrites des membres du Conseil

La Direction remercie la République dominicaine de sa déclaration et constate avec satisfaction l'importance qu'elle accorde aux prix de la FAO.

La Direction remercie l'Australie de sa déclaration et souhaite rappeler que le montant maximal qu'il est proposé d'allouer aux prix au titre du budget du Programme ordinaire correspond à la somme allouée actuellement, à savoir 125 000 USD par exercice biennal. Toutes les ressources supplémentaires seront financées au titre d'un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires.

La Conférence pourrait fixer un plafond de 10 lauréats par catégorie, ce qui laisserait une certaine souplesse dans les cas où il faudrait récompenser des efforts collectifs impliquant plusieurs entités ou individus.

Les critères et la procédure de sélection proposés, basés sur les bonnes pratiques actuelles qui ont été précédemment approuvés par la Conférence, prévoient que la représentation des Membres soit assurée dans les comités de sélection.

Les critères et la procédure de sélection proposés, reproduits ci-dessous, sont basés sur les textes précédents approuvés par la Conférence, sans aucune modification. La représentation des Membres est assurée dans tous les comités de sélection.

*a) **Admissibilité:** peuvent être nommés des Membres, des institutions, des individus, des organisations internationales ou régionales, des établissements universitaires, des instituts de recherche, des groupes de la société civile, des entités du secteur privé et des membres du personnel de la FAO, selon des critères précis, pour leur contribution exceptionnelle à la réalisation des objectifs généraux de l'Organisation, notamment ceux du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les prix sont décernés dans les catégories suivantes: i) le Prix du champion ou de la championne de la FAO, la plus haute distinction, récompense les Membres ou les personnes qui les représentent pour leur contribution à la réalisation globale du mandat de la FAO; ii) le Prix du partenariat récompense une coopération exemplaire avec la FAO; iii) le Prix de la réalisation récompense les résultats obtenus dans divers secteurs et programmes liés aux travaux de l'Organisation; iv) le Prix de l'innovation récompense une avancée majeure dans les domaines qui relèvent du mandat de la FAO; v) le Prix du personnel récompense la qualité et l'efficacité des travaux réalisés au service de l'Organisation.*

*b) **Nature des prix:** les prix prendront la forme d'un parchemin décrivant les réalisations du lauréat et d'une somme d'argent. Aucune somme d'argent ne sera versée au personnel de la FAO, quelle que soit la catégorie.*

*c) **Sélection des lauréats:** présidé par un membre de la direction centrale, un comité interdépartemental ad hoc sera chargé de présélectionner les candidats. Un comité de sélection présidé par le Directeur général et composé des présidences du Conseil, du Comité financier et du Comité du Programme sera chargé de désigner les lauréats.*

d) **Remise des prix:** les prix seront remis lors d'une cérémonie qui se tiendra en marge de la Conférence, des sessions du Conseil, de la Journée mondiale de l'alimentation ou d'autres manifestations à fort retentissement.